



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION
« LE COMITE DES FÊTES ET DE
BIENFAISANCE DE LA VILLE DU
BOUSCAT » – AUTORISATION DE
SIGNATURE

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

Accusé certifié exécutoire

**DOSSIER N° 18 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC
L'ASSOCIATION « LE COMITÉ DES FÊTES ET DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DU BOUSCAT » -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Reception par le préfet : 28/01/2013

Préfecture : 070/2013

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat souhaite soutenir l'action du Comité des Fêtes et de Bienfaisance de la Ville du Bouscat dans ses missions d'animations de la commune. Pour ce faire elle entend s'appuyer sur les compétences techniques des membres bénévoles de cette association.

A ce titre, cette association, déclarée en Préfecture le 5 juin 1975 est en mesure d'accompagner la ville du Bouscat dans la mise en place de manifestations. Elle se donne notamment pour but d'organiser des animations, une fois par an pendant la Fête des Vendanges, d'être considérée comme partenaire ouvert aux diversités et aux différentes fêtes organisées par la commune.

La Ville du Bouscat souhaite soutenir l'action de cette association. La présente convention a pour but d'établir les obligations et les responsabilités respectives de la commune et de l'association.

En séance du 7 février dernier, le conseil municipal avait octroyé à cette association une subvention de fonctionnement de 9 200 euros pour l'année 2012, montant inchangé pour 2013.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée avec l'Association « Le Comité des Fêtes et de Bienfaisance de la Ville du Bouscat ».

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET